



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Présidente : Mme FRANCHET
Membres : Mme FORBIN,
MM. EYL, LE BOULC'H, MOZGALA, RAMACKERS
CD : M. FORNARELLI
Excusés : Mme QUENTEL, MM. BEAUJOUAN, BEZIA, LE PRUNENEC

PV du 3 mai 2022

DEROGATIONS – SAISON 2021/2022 de l'article 10.3 du RSG du District,

TOUS les matches de la dernière journée dans toutes les catégories doivent se dérouler le même jour et à l'heure officielle, à l'exception du CHAMPIONNAT DEPARTEMENTALE SENIORS 1 où cette réglementation concerne les DEUX (2) dernières journées.

En conséquence, toutes les dérogations horaires accordées en début de saison, ne seront pas valables pour tous les matches de la dernière journée, pour toutes les catégories et les 2 dernières journées pour le Championnat Départementale Seniors 1.

La Commission demande aux clubs de prendre d'ores et déjà leurs dispositions pour s'assurer de la disponibilité de leurs installations aux dates concernées

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées.

Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.



CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- **Championnat ou coupe**
- **Catégorie**
- **Division et poule**
- **Numéro du match**
- **Date**

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers et courriels réceptionnés au plus tard à **16h00**, le jour de la réunion.

MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs en respectant l'horaire de réception au district soit 16h00**, le jour de la réunion.

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier. (Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISES

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

ATTENTION Forfaits avisés ou non, intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat amende 500.00 €

(Toutes catégories et niveaux de compétitions sauf +45 ans et +55 ans+ critères féminins).



Match arrêté en raison d'équipe incomplète en cours de partie (moins de 8 joueurs) amende 500.00 € pour les 3 dernières rencontres de championnat (sauf +45 ans et + 55ans & critérium féminines).

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

Courrier de la Communauté des Communes du Dourdannais en Hurepoix
Fermeture du terrain de Breux Jouy du 20 septembre 2021 au 30 avril 2022.
L'équipe +45 ans de Saint Chéron jouera au stade municipal à Corbreuse.

Courriel de la Marie de Grigny

Le terrain d'honneur Jean Miaud étant en travaux, les rencontres :
Vétérans de Grigny US se joueront à 9h30 sur le terrain synthétique au stade Jean Miaud.
U18 de Grigny US se joueront à 11h sur le terrain synthétique au Parc des sports et Loisirs.

Courriel de Cœur d'Essonne Agglomération

Equipements sportifs fermés les jours fériés suivants :
Dimanche 8 mai 2022
Jeudi 26 mai 2022
Lundi 6 juin 2022

Courrier de Cœur d'Essonne Agglomération

Nous informant que le club FC Villiers jouera au stade Louis Babin à la Norville.
Sous réserve des rencontres officielles du RC Arpajonnais.

Courriel de Cœur d'Essonne Agglomération

Nous informant que le stade Babin sera fermé du mercredi 20 avril au dimanche 8 mai 2022 inclus.

Courriel de Cœur d'Essonne Agglomération

Nous informant que le stade Faillu sera fermé du mardi 19 avril au dimanche 8 mai 2022 inclus.

Courriel de la Mairie de Boissy-sous-Saint-Yon

Fermeture du terrain d'entraînement jusqu'au 15 mai 2022.
Le terrain d'honneur reste disponible.

Courrier de la Mairie de Lisses

nous informant que le club FC Lissois est autorisé à organiser des rencontres les dimanches après 18 h sur le terrain synthétique du complexe sportif Stéphane Diagana.



Arrêté Municipal de la Mairie de Bures-sur-Yvette

Indisponibilité du terrain de football en herbe Chabrat du 14 et 15 mai 2022.

Arrêté Municipal de la Mairie de Champlan

Fermeture du gymnase de la Butte comprenant les vestiaires du club de football à partir de fin avril 2022 jusqu'en janvier 2023.

Arrêté Municipal de la Mairie d'Evry-Courcouronnes

Fermeture du complexe du lac du 14 mai au 15 mai 2022.

Arrêté Municipal de la mairie de Villabé

Fermeture du terrain en herbe du gymnase Le Bras de Fer du samedi 23 avril 2022 au lundi 9 mai 2022.

Arrêté Municipal d'Ollainville du 19 avril 2022

Fermeture du stade de l'Orangerie du 25 avril au dimanche 8 mai 2022.

Arrêté Municipal de la Mairie de Massy

Fermeture du stade Paul Nicolas le 4 juin 2022.

Arrêté Municipal de la Mairie de Saclay

Fermeture du terrain d'honneur des Près Basques le 8 mai 2022.

Arrêté Municipal de la Mairie de Palaiseau

Fermeture du terrain d'honneur les 7 et 8 mai 2022.

COUPES

TIRAGE DU Mardi 3 MAI 2022 ½ FINALE

M. DEVILLE CAVELIN (Président) et M. FORNARELLI (Vice-Président) ont assisté au tirage

CLUBS PRESENTS:

**FC MARCOUSSIS NOZAY VDB
MENNECY CS
ST MICHEL FC 91
VAL YERRES CROSNE
VIGNEUX FCO**

Les ½ de finale auront lieu :

LE 21 MAI 2022 : U14

**LE 22 MAI 2022 : SENIORS ESSONNE et DISTRICT, CDM, U16, U18, VETERANS et
CHALLENGE +45 ANS**



FINALES COUPES DE L'ESSONNE

Les rencontres suivantes auront lieu le samedi 11 juin 2022 à Linas Montlhéry aux horaires suivants :

CDM 9H30

U14 11H45

U16 14H30

U18 16H30

Les rencontres suivantes auront lieu le dimanche 19 juin 2022 à Orsay aux horaires suivants :

Challenge +45 ans 9H30

Vétérans 11H45

Seniors District 14H

Seniors Essonne 16H

FOOT FEMININ

Match remis du 23 avril 2022 à jouer le 11 mai 2022 à 20 h

Boissy Ss/ St Yon 2 / Longjumeau FC 1 * U18 F A 8

COUPES ESSONNE ET DISTRICT SENIORS

Match n° 24488306 du 17 avril 2022

Vert le Grand US 1 / Fleury 91 FC 3 * Coupe District

Retour du PV de la Commission des Statuts et Règlements en date du 21 avril 2022 :

La Commission enregistre la décision de ladite Commission et dit : réserves non fondées et confirme le résultat acquis sur le terrain :

Fleury FC 91 3 qualifié pour le tour suivant.

Match n° 24488308 du 17 avril 2022

Breuillet FC 2 / Grigny US 2 * Coupe District

Retour du PV de la Commission des Statuts et Règlements en date du 21 avril 2022 :

La Commission enregistre la décision de ladite Commission et dit : match perdu à Grigny US 2, Breuillet FC 2 qualifié pour le tour suivant.

CHAMPIONNAT SENIORS

FMI NON PARVENUE DU 24 AVRIL 2022



D2/B

Boussy-Quincy FC 1 / Grigny US 2

Reprise du dossier.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 10 mai 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le score de la rencontre.

Demandes de changement de terrain via Footclubs

Arpajonnais RC 1 / Lissais FC 1 * D2/A

Portugais Ris Orangis US 1 / Savigny Foot CO 2 * D3/B

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure via Footclubs

Villabé ETS 2 / Janville Lardy ASL 2 * D5/C

Accord de la Commission., au vu du motif invoqué (Sélection Mayotte U23F).

Demande de changement d'heure et de terrain via Footclubs

Dourdan Sports 1 / Brunoy FC 1 * D1

Accord de la Commission., au vu du motif invoqué (problèmes de vestiaires).

Demande de changement d'heure et de terrain via Footclubs

Viry Chatillon ES 2 / Verrières le Buisson 1 * D1

Accord de la Commission., au vu du motif invoqué (terrain d'honneur).

Match n° 23553433 du 27 mars 2022

Villebon SPF 1 / Boussy-Quincy FC 1 * D2/B

Retour du PV de la Commission des Statuts et Règlements en date du jeudi 21 avril 2022.

La Commission enregistre la décision de ladite Commission et dit : match à rejouer.

Match n° 23553573 du 10 avril 2022

Fleury 91 FC 3 / St Vrain FC 1 * D3/A

Retour du PV de la Commission des Statuts et Règlements en date du 14 avril 2022.

La Commission enregistre la décision de ladite Commission et dit : match perdu par pénalité à Fleury 91 FC 3 (-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain à St Vrain FC 1 (3 points, 2 buts).

Match n° 23751611 du 10 avril 2022

Epinay sur Orge SC 2 /Aigle Fertoise 2 * D4/A

Retour du PV de la Commission des Statuts et Règlements en date du 14 avril 2022.

La Commission enregistre la décision de ladite Commission et dit : match perdu par pénalité à Aigle Fertoise 2 (-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain à Epinay sur Orge SC 2 (3 points, 1 but).



Match n° 23751087 remis au 1^{er} mai 2022

Savigny Foot CO 1 / Courcouronnes FC 2 * D1

TI 72 h

Demande de Savigny Foot CO de changement de date via Footclubs pour jouer le 22 mai 2022.

Accord de Courcouronnes FC.

Refus de la Commission, car Savigny Foot CO joue le 22 mai 2022, en Coupe de France.

La Commission fixe la rencontre le jeudi 26 mai 2022 à 15 h.

Match n° 23751651 du 8 mai 2022

Plateau Saclay ES 1 / Saclas Méréville US 1 * D4/A

Arrêté de fermeture par la Mairie de Saclay.

La Commission fixe la rencontre le 26 mai 2022 à 15 h.

Match n° 23751657 du 8 mai 2022

Morsang sur Orge FC 2 / Aigle Fertoise 2 * D4/A

Demande de Morsang sur Orge FC de changement de date et d'heure via Footclubs.

Refus d'Aigle Fertoise.

Sans l'accord du club adverse, la Commission ne peut donner son accord et maintient la rencontre à la date et à l'heure prévue.

De plus, les demandes de report concernant les journées inscrites au Calendrier Général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

Match n° 23554246 remis au 11 mai 2022

Itteville-Ballancourt 2 / Corbeil AC 1 * D5/B

Demande d'Itteville AS de changement de date et d'heure via Footclubs.

La Commission ne peut donner son accord, sans l'accord du club adverse.

Match n° 23553713 remis au 26 mai 2022

Savigny Foot CO 2 / Epinay Athético FC 1 * D3/B

La rencontre est fixée à 13 h, suite à une rencontre prévue sur le même terrain à la même heure.

CHAMPIONNAT CDM

FMI NON PARVENUE DU 24 AVRIL 2022

D1

Grigny US 5 / Villemoisson FC 5

Reprise du dossier.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

FMI débloquée tardivement, le 4 mai 2022 à 05 h 05.

Amende pour transmission tardive à Grigny US.

Demande de changement de date et d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Plateau Saclay ES 5 / Lissois FC 5 * D2A * Du 8 mai 2022 au 5 mai 2022 à 20 h 30

Accord de la Commission.



CHAMPIONNAT U14

Demande de changement de terrain via Footclubs

MNVDB-Villejust 1 / Wissous FC 1 * D3/A

Accord de la Commission.

Massy 91 FC

Arrêté de fermeture de la Mairie de Massy du parc des sports le 4 avril 2022.

Courriel du club de Massy 91 FC pour avancer les rencontres suivantes de cette journée :

n° 23537908 * Massy 91 FC 3 / MNVDB-Villejust 1 * D3/A

n° 23533377 * Massy 91 FC 4 / Tremplin Foot 2 * D4/A

Refus de la Commission pour avancer les 2 rencontres (Art. 10.3 du RG du DEF).

La Commission demande au club de Massy 91 FC de trouver un terrain de repli pour les 2 rencontres.

Match n° 23532903 du 9 avril 2022

Massy 91 FC 2 / Brétigny FCS 3 * D2/A

Extrait du procès-verbal de la Commission des Statuts et Règlements du 14 avril 2022.

Par ces motifs, ladite Commission dit les réserves non fondées et confirme le résultat acquis sur le terrain :

Massy 91 FC 2 : (3 points, 4 buts)

Brétigny FCS 3 : (0 point, 1 but)

Match n° 23534950 du 9 avril 2022

Brunoy FC 2 / Orsay Bures FC 1 * D3/A

Extrait du procès-verbal de la Commission des Statuts et Règlements du 14 avril 2022.

Par ces motifs, ladite Commission dit les réserves non fondées et confirme le résultat acquis sur le terrain :

Brunoy FC 2 : (3 points, 2 buts)

Orsay Bures FC 1 : (0 point, 1 but)

CHAMPIONNAT U16

Demandes de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Ris Orangis US 1 / Ste Geneviève Sports 1 * D1

Paray FC 1 / Etampes FC 2 * D2/A

Vigneux CO 1 / Massy 91 FC 2 * D2/B

Massy 91 FC 3 / Paray FC 2 * D4/A

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

Viry Chatillon ES 3 / Milly Gatinais FC 2 * D4/C

Accord de la Commission.



Match n° 23555407 du 24 avril 2022

Savigny Foot CO 2 / Tremplin Foot 1 * D3/A

Courriels des clubs de Tremplin Foot et de Savigny Foot CO, nous informant d'une erreur sur le score de cette rencontre.

Le nouveau score est de :

Savigny Foot CO 2 : 1 but

Tremplin Foot 1 : 10 buts

Match n° 23562290 du 8 mai 2022

Palaiseau US 3 / SGSSP 1 * D2/A

Demande de Palaiseau US de changement de date via Footclubs.

Accord de SGSSP.

Courriel de Palaiseau US.

Arrêté Municipal de fermeture du terrain d'honneur.

La Commission reporte la rencontre au 22 mai 2022.

Match n° 235555414 du 8 mai 2022

Savigny Foot CO 2 / Sud Essonne 1 * D3/A

Demande de Sud Essonne de changement de date via Footclubs.

Refus de la Commission, car les demandes de report concernant les journées inscrites au Calendrier Général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

La Commission maintient la rencontre au 8 mai 2022 à 12 h.

CHAMPIONNAT U18

FMI NON PARVENUE DU 10 AVRIL 2022

D3/A

MNVDB-Villejust 1 / Ste Geneviève Sports 2

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club recevant.

1^{er} avertissement et amende à MNVDB FC pour absence de tablette (Iphone non reconnu).

FMI NON PARVENUE DU 24 AVRIL 2022

D2/B

Soisy sur Seine AS 1 / Dourdan Sports 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

1^{er} avertissement et amende à Soisy sur Seine pour dirigeant ne maîtrisant pas l'application.

Demande de changement de terrain via Footclubs

Portugais Ris Orangis US 1 / Orsay Bures FC 2 * D3/A

Accord de la Commission.



Demande de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Evry FC 2 / Longjumeau FC 1 * D1

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure via Footclubs

Aigle Fertoise 1 / Breuillet FC 1 * D3/B

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (éclairage).

Ris Orangis * D2/A

Reprise du dossier.

Extranet du club de Ris Orangis US, nous informant que le terrain de repli pour les 2 rencontres du 15 mai 2022 et du 5 juin 2022 sera le stade de Champrosay à Draveil.

Refus de la Commission, car le terrain de repli est géré par la Mairie de Ris Orangis, ville du club.

Le club de Ris Orangis US doit trouver un nouveau terrain de repli pour la réunion du 10 mai 2022.

Match n° 23562824 du 24 avril 2022

Epinay Athlético FC 1 / Sud Essonne 1 * D3/C

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Courriel du club de Sud Essonne du vendredi 29 avril 2022 à 11 h 50, nous informant de son forfait pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait de l'équipe de Sud Essonne 1.

Amende réglementaire à Sud Essonne.

CHAMPIONNAT VETERANS

FMI NON PARVENUE DU 24 AVRIL 2022

D1

SGSSP 11 / Verrières le Buisson 11

FMI débloquée tardivement, le 1^{er} mai 2022 à 21 h 01.

Amende pour transmission tardive à SGSSP.

Demandes de changement de terrain via Footclubs

Verrières le Buisson 11 / Vigneux CO 11 * D1

Verrières le Buisson 12 / Janville Lardy ASL 11 * D3/C

Accord de la Commission.

Demande de changement de date via Footclubs

Benfica Yerres 13 / Soisy sur Ecole * D4/B * Du 15 mai 2022 au 22 mai 2022

Accord de la Commission., au vu du motif invoqué (2 rencontres sur le même terrain).



Match n° 23538404 du 17 avril 2022

Benfica Yerres 13 / Bondoufle AMC 12 * D4/B

Reprise du dossier.

Courriel de Bondoufle AMC (capitaine et arbitre assistant 2). Remerciements.

La Commission enregistre le score de la rencontre :

Benfica Yerres 13 : 5 buts

Bondoufle AMC 12 : 8 buts

Match n° 23238312 du 8 mai 2022

Plateau Saclay ES 12 / Viry Chatillon ES 11 * D4/A

Demande de changement de terrain via Footclubs.

Arrêté de fermeture de la Mairie de Saclay.

La Commission fixe la rencontre le 22 mai 2022.

+45 ANS

FMI NON PARVENUE DU 10 AVRIL 2022

Poule C

Boussy-Quincy FC 8 / Paray FC 8

Reprise du dossier.

1^{er} avertissement et amende à Boussy-Quincy pour dirigeant ne maîtrisant pas l'application.

Demande de changement de terrain via Footclubs

MNVDB FC 9 / Ollainville AS 8 * Poule E

Accord de la Commission.

+55 ANS

Feuille de match non parvenue du 24 avril 2022 – 1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match ou sa copie au club recevant pour sa réunion du 10 mai 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF) :

Athis-Mons USO 10 / Villabé ETS 14 * Poule B

Demande de changement de date, d'heure et d'installation via Footclubs avec accord des deux clubs

Evry FC 10 / Villabé ETS 10 * Poule A * Du 8 mai 2022 au 12 mai 2022 à 20 h au stade Desroys du Roure 2

Accord de la Commission.

Demande de changement de date via Footclubs avec accord des deux clubs

Villebon SPF 10 / Sud Essonne 10 * Poule A * Du 29 mai 2022 au 22 mai 2022

Accord de la Commission.



Match n° 23876023 du 5 juin 2022

VYC 10 / Villebon SPF 10 * Poule A

Demande de Villebon SPF de changement de date via Footclubs.

Courriel de VYC proposant différentes dates.

La Commission ne pouvant accepter de date après le 5 juin 2022, fixe la rencontre le 26 mai 2022 à 09 h 30.